



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2025-142**

Séance du 8 décembre 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

**OBJET : TARIFS D'INTERVENTIONS DES SERVICES DE SECOURS AU
DOMAINE NORDIQUE DES GLIÈRES : ANNÉE 2025-2026**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P – BOCQUET J. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BOUCLIER S. (pouvoir à BURDIN C.) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – FUMEX A. – HERAUD T. – NICOLAS A. (pouvoir à REYDET N.) – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : MERCIER-GUYON C.

Entendu l'exposé suivant :

À la suite du bilan de la saison 2024-2025, et en application des lois relatives à la Protection de la Montagne et à la Démocratie de Proximité, pour la saison 2025-2026, il est proposé à la collectivité de poursuivre les dispositions déjà mises en œuvre, à savoir :

- Instaurer le remboursement des frais de secours liés à la pratique du ski de fond sur le domaine nordique du Plateau des Glières,
- Confier le recouvrement de la somme due, auprès de la personne secourue, au service de gestion comptable de la Commune,
- Confier la distribution des secours à l'Association Haute-Savoie Nordic,
- Approuver que la participation pour frais de secours soit étendue à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le domaine nordique de la commune,

Et comme chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à approuver les tarifs des prestations de secours, pour le front de neige, la piste et le hors-piste.

	SAISON 2024/2025	SAISON 2025/2026
FRONT DE NEIGE	75 €	80 €
PISTE	145 €	150 €
HORS PISTE	280 €	285 €

Aussi,

Vu la loi n°85-30 en date du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

Vu la loi n°2002-276 en date du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission de sécurité du 28 octobre 2025,

Considérant que la pratique d'activités sportives ou de loisirs sur le Domaine Nordique des Glières peut engendrer l'intervention des services de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le remboursement des frais de secours liés à la pratique du ski de fond sur le domaine nordique du Plateau des Glières,
- **DECIDE** de confier le recouvrement de la somme due, auprès de la personne secourue, au Trésorier de la commune de Fillière,
- **DECIDE** de confier la distribution des secours à l'Association Haute-Savoie Nordic,
- **APPROUVE** la participation pour frais de secours serait étendue à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le domaine nordique de la commune,
- **APPROUVE** la tarification des secours pour la saison 2025/2026 comme suit :

	SAISON 2024/2025	SAISON 2025/2026
FRONT DE NEIGE	75 €	80 €
PISTE	145 €	150 €
HORS PISTE	280 €	285 €

Le secrétaire de séance
Catherine MERCIER-GUYON



Le Maire
Christian ANSELME

